

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Décret du 27 février 2008 portant reconnaissance d'une association comme établissement d'utilité publique

NOR : IOCA0768298D

Par décret en date du 27 février 2008 :

Est reconnue comme établissement d'utilité publique l'association dite « Les Aînés ruraux - Fédération nationale », dont le siège est à Paris (9^e).

Sont approuvés les statuts (1) de cette association.

(1) Les statuts peuvent être consultés à la préfecture du lieu du siège social.